

Comment s'inscrire

Le groupement a mandaté les CEMEA (Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active) pour organiser le dispositif de formation pour les moniteurs de camps de vacances.

Inscriptions en ligne:
www.formation-cemea.ch

Ou par courrier, en renvoyant le bulletin d'inscription à:
CEMEA, 11, rte des Franchises, 1203 Genève

Pas d'inscriptions par téléphone

A qui s'adresse cette formation ?

A tous les moniteurs travaillant dans les organismes de vacances signataires de la Charte de qualité. Pour les moniteurs d'organismes non-membres de la charte de qualité, les inscriptions seront acceptées seulement dans la mesure des places disponibles.

Les moniteurs doivent avoir au minimum 18 ans dans l'année en cours.

Prix de la formation

Pour les moniteurs issus d'organismes signataires de la charte de qualité, la finance d'inscription

est directement réglée par le Département de l'instruction publique.

Pour les moniteurs d'organismes non-membres de la charte, les ateliers sont payants. Une finance de participation de 30.- par atelier est facturée au participant ou à l'organisme.

Absence à la formation

Il est possible de se désister par écrit, par mail ou en téléphonant aux cemea. En cas de désistement ou d'absence non justifiés par un certificat médical moins de 7 jours avant l'atelier, une taxe de 30.- sera facturée au participant.

Annulation d'un atelier

Les cemea se réservent le droit d'annuler une formation pour laquelle le nombre minimum d'inscriptions n'est pas atteint, et cela pour des raisons de qualité de l'animation. Les personnes inscrites sont avisées soit par écrit, soit par téléphone, 7 jours ouvrables avant le début de la formation et des solutions d'échanges leur seront proposées.

Attestation de formation

100% de présence à la formation est exigée. Cette condition remplie, une attestation de présence est remise à chaque participant à la fin de la formation.

Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse complète _____ Localité _____

Tél _____ Tél. port _____ E-mail _____

Je travaille pour l'organisme suivant _____

Camp prévu ou effectué _____

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance et accepté les conditions d'inscription décrites ci-dessus.

Signature _____

Bulletin à détacher et à renvoyer à:
CEMEA, 11, rte des Franchises, 1203 Genève



Groupement
genevois pour
la qualité
dans les
organismes
de vacances

FORMATION CHARTE POUR MONITEURS D'ORGANISMES DE VACANCES SIGNATAIRES DE LA CHARTE DE QUALITE

PROGRAMME 2010-2011

Groupement genevois
pour la qualité dans
les organismes de vacances
5, rue du Village-Suisse
1205 Genève
T 022 328 64 55



Ce dispositif est réalisé en partenariat avec les CEMEA Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active. L'association CEMEA est certifiée EDUQUA
Pour s'inscrire : www.cemea-ge.ch



Les formations sont financées par le Département de l'Instruction Publique (pour les moniteurs issus d'organismes signataires de la charte de qualité)

www.chartedequalite.ch
info@chartedequalite.ch

Formation pour moniteurs d'organismes de vacances membres de la charte de qualité

Le Groupement genevois pour la qualité dans les organismes de vacances propose chaque année un programme de formation pour les moniteurs de camps de vacances. Cette formation permet d'acquérir les connaissances nécessaires pour entrer dans la fonction de moniteur/trice et de devenir « chartocompatible ».

La formation est un aspect important pour les organismes de vacances, ainsi que pour les enfants et leurs familles. Le but de ce dispositif est :

- d'améliorer la qualité de l'animation et la sécurité des participants
- de favoriser l'acquisition de nouvelles connaissances et compétences
- de sensibiliser les moniteurs/trices à des méthodes d'éducation active par des jeux de rôle et un travail en petit groupe
- d'apporter un lieu d'échange d'expériences et des outils de réflexion
- d'être sensibilisé à la fonction de moniteur/trice avant un premier camp

Rappelons que pour devenir chartocompatible, il faut obligatoirement avoir participé à cinq ateliers de formation, deux prédéfinis et trois à choix, et avoir réalisé un camp de vacances (ou colonie).

Etape 1 Effectuer 2 ateliers obligatoires avant un 1^{er} camp :

- Responsabilité juridique et sécurité physique ;
- Comment préparer une activité

Etape 2 Effectuer un premier camp

Etape 3 Effectuer 3 ateliers à choix dans la liste suivante :

- Les besoins de l'enfant et de l'adolescent ;
- La santé en camp ;
- Les attitudes pédagogiques ;
- Les enfants différents ;
- Les situations spécifiques en camp pour adolescents ;
- Les sanctions et les punitions ;
- La prévention et la gestion de conflits ;
- Les premiers secours ;
- De l'atteinte à l'intégrité corporelle aux abus sexuels.

Il est également possible de participer aux cinq ateliers après une expérience de camp en tant que moniteur.

Cette formation fonctionne sur le principe de la capitalisation de cinq ateliers.

La description des ateliers et la liste des équivalences de formation sont disponibles sur le site du Groupement www.chartedequalite.ch

Bulletin d'inscription 2010-2011

Lieu des cours : CEMEA, 11, rte des Franchises, 1203 Genève

Horaire : de 18 h 30 à 21 h 30 (excepté l'atelier « Premiers secours »)

A / Responsabilité juridique et sécurité physique

- Mercredi 20 octobre 2010
- Jeudi 2 décembre 2010
- Jeudi 16 décembre 2010
- Mardi 8 février 2011
- Mardi 15 février 2011
- Jeudi 7 avril 2011
- Mercredi 11 mai 2011
- Mardi 17 mai 2011
- Lundi 23 mai 2011
- Lundi 30 mai 2011
- Jeudi 9 juin 2011
- Mercredi 15 juin 2011
- Mardi 21 juin 2011
- Mercredi 29 juin 2011

B / Comment préparer une activité

- Lundi 18 octobre 2010
- Mardi 7 décembre 2010
- Lundi 13 décembre 2010
- Lundi 14 février 2011
- Mardi 12 avril 2011
- Jeudi 5 mai 2011
- Lundi 9 mai 2011
- Mercredi 18 mai 2011
- Mardi 31 mai 2011
- Mercredi 8 juin 2011
- Mercredi 22 juin 2011
- Mardi 28 juin 2011

C / Les besoins de l'enfant ou de l'adolescent

- Mardi 14 décembre 2010
- Lundi 7 février 2011
- Mardi 5 avril 2011
- Mercredi 4 mai 2011
- Lundi 16 mai 2011
- Lundi 6 juin 2011

D / La santé en camps de vacances

- Jeudi 19 mai 2011
- Lundi 20 juin 2011

E / Les attitudes éducatives

- Lundi 29 novembre 2010
- Mercredi 9 février 2011
- Lundi 11 avril 2011
- Lundi 2 mai 2011
- Mardi 24 mai 2011
- Mardi 7 juin 2011
- Jeudi 16 juin 2011

F / Les enfants différents

- Mercredi 15 décembre 2010
- Lundi 4 avril 2011
- Mardi 14 juin 2011

G / Les situations spécifiques en camp de vacances pour adolescents

- Lundi 6 décembre 2010
- Jeudi 26 mai 2011
- Lundi 27 juin 2011

H / Les sanctions et les punitions

- Mardi 30 novembre 2010
- Mercredi 6 avril 2011
- Mardi 10 mai 2011
- Jeudi 23 juin 2011

I / La prévention et la gestion des conflits

- Mercredi 1er décembre 2010
- Mercredi 13 avril 2011
- Mardi 3 mai 2011
- Mercredi 25 mai 2011

J / Les premiers secours (9h-12h, 14h-17h)

- Samedi 7 mai 2011
- Samedi 25 juin 2011

K / De l'atteinte à l'intégrité corporelle aux abus sexuels

- Vendredi 17 juin 2011
- Jeudi 30 juin 2011

